

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 11016**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Sciences Humaines et Sociales (SHS) Mention Aménagement du Territoire et Urbanisme

Spécialité : Métiers de l'Administration Territoriale

Nouvel intitulé : Mention Métiers des administrations et collectivités territoriales

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université de Toulouse Jean Jaurès Modalités d'élaboration de références : CNESER	Recteur de l'académie, Président de l'université de Toulouse II

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

120g Sciences économiques et sociales appliquées à l'aménagement et au développement, à l'administration territoriale, au commerce, aux relations sociales et aux ressources humaines, aux finances, 310m Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion, 320m Spécialités plurivalentes de la communication et de l'information

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les titulaires de la Licence Professionnelle « Métiers de l'Administration Territoriale » occupent des fonctions de décideurs au sein des collectivités territoriales et autres établissements publics. Selon la spécialisation, ils ont en charge :

- la responsabilité complète de petites collectivités (communes)
- la responsabilité de la gestion financière et du contrôle de gestion : élaboration et contrôle des budgets, choix d'investissements et de financements, contrôle financier, etc. ;
- la responsabilité des assurances, marchés et commandes publics ;
- la responsabilité juridique et administrative ;
- la responsabilité de la gestion des ressources humaines (recrutements, contrôle masse salariale, gestion prévisionnelle des emplois et compétences, etc.)

Elles concernent principalement le domaine « pilotage et gestion des ressources » et plus précisément les filières suivantes : direction générale des collectivités territoriales, gestion des ressources humaines, gestion financière et comptabilité, affaires juridiques et administratives, et technologie de l'information et de la communication (TIC).

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Collectivités territoriales et établissements publics.

Cette Licence Professionnelle offre les connaissances opérationnelles nécessaires pour occuper des fonctions d'encadrement relevant de la filière administrative au sein des collectivités territoriales et établissements publics territoriaux.

Ces fonctions - repérées à partir du répertoire des métiers territoriaux et de l'observation du marché de l'emploi territorial des CDG et du CNFPT - concernent les emplois de :

- Directeur Général des services de petites collectivités,
- Responsable de la Commandes Publique, Gestionnaire de marchés publics, Gestionnaire des assurances...
- Responsable de gestion financière et budgétaire...
- Responsable RH de petites et moyennes collectivités, Chargé(e) de la gestion administrative du personnel, Chargé(e) de recrutement...
- Assistant Fonctionnel et TIC, Assistant utilisateur...

Codes des fiches ROME les plus proches :

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Pré-requis : diplôme de niveau Bac+2, ou deuxième année validée (L2) de droit, économie, AES, lettres et sciences humaines et sociales ou tout DUT et BTS tertiaire, informatique et TIC

A défaut, demande de dispense du (ou des) diplôme(s) pré-requis dans le cadre de la validation des acquis :

- au titre du décret du 16 avril 2002 (VES) : dossier à retirer au secrétariat du Département
- au titre du décret du 23 août 1985 (VA 85) : contact Cellule VAE
- au titre du décret du 24 avril 2002 (VAE) : contact Cellule VAE

Descriptif des composantes de la certification :

- UE1 : Enseignement fondamental : 200 heures et 15 ECTS
- UE2 : Enseignement spécialisé : 130 heures et 15 ECTS
- UE3 : Intégration : 100 heures et 10 ECTS

- UE4 : Projet Tuteuré et Stage : 120 heures et 20 ECTS

Modalités d'évaluation :

La compensation entre UE est annuelle ; il n'y a qu'une seule session.

Le contrôle des connaissances est continu.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants chercheurs et professionnels, conformément au décret n° 2202-590 du 24/04/2002

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24/11/1999 (création des licences professionnelles)

Arrêté du 28 juin 2011 relatif aux habilitations de l'Université Toulouse 2 - Le Mirail à délivrer les diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L.613-3 et de l'article L.613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (NOR: MENS0200916D)

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://w3.ove.univ-tlse2.fr>

Autres sources d'information :

<http://www.univ-tlse2.fr>

Lieu(x) de certification :

Université de Toulouse Le Mirail, 5 Allées Antonio Machado
31058 Toulouse cedex 9

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université Toulouse 2- Le Mirail / UFR Sciences Espaces Société / Département Sciences Economiques et Gestion
5 Allées Antonio Machado, 31058 Toulouse cedex 9

Historique de la certification :

Certification suivante : Mention Métiers des administrations et collectivités territoriales